

Argenta Asset Management

Politique d'investissement ESG Version 18/08/22	Propriétaire : S. Grenne	Validation CE : Dernière mise à jour : 06/10/22 (annexe 1) Prochaine mise à jour :
--	---------------------------------	--

Table des matières

1.	Introduction	2
2	Organisation et ressources	2
3	L'ESG dans le cadre de la politique d'investissement	2
4	Investment Compliance	3
5	Stratégies durables	4
5.1	Politique d'exclusion durable.....	4
5.2	Investissement durable.....	6
6	Annexe	8
	Annexe 1	8
	Annexe 2	11

1. Introduction

Le Groupe Argenta (ou « Argenta ») veut aider, en toute simplicité, honnêteté et proximité, les familles et les particuliers à vivre sainement sur le plan financier. La relation à long terme avec les clients est essentielle à cet égard. Argenta est une société de bancassurance non cotée en bourse qui mène une politique de risque stricte afin de pouvoir garantir la croissance à long terme.

La durabilité est ancrée dans les gènes d'Argenta et l'investissement durable y est inextricablement lié. L'investissement durable désigne le processus par lequel les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) jouent un rôle important dans la prise de décisions d'investissement, ce qui se traduit par des investissements à long terme dans des activités et des projets économiques durables.

Argenta Asset Management (ou « AAM ») investit durablement en menant une politique d'exclusion stricte à l'égard des activités non durables, d'une part, et en ayant un impact positif sur des projets durables et socialement pertinents, d'autre part.

2. Organisation et ressources

AAM fait partie du Groupe Argenta et est responsable de la gestion des fonds essentiels d'Argenta et de la majorité des fonds complémentaires d'Argenta.

La détermination de la stratégie d'investissement effective et sa traduction en un positionnement efficace dans le portefeuille, y compris les caractéristiques de durabilité, relèvent de la responsabilité du comité de gestion d'AAM, dont font partie tous les gestionnaires de fonds ainsi que les experts opérationnels et en risques d'AAM. Dans ce cadre, les gestionnaires sont également soutenus par leurs propres modèles de gestion développés « en interne », les données de durabilité des partenaires externes et les recommandations du Comité d'analyse économique (CAE), qui se réunit également au moins une fois par semaine. Le CAE est un organe central au sein du Groupe Argenta, dont la tâche principale essentielle est de suivre l'évolution des marchés financiers et de donner des conseils sur une vision macroéconomique d'investissement. Ces conseils portent sur les différents niveaux d'actifs (actions, obligations ou liquidités) ainsi que sur les régions géographiques, les thèmes, les échéances, la solvabilité, etc. La poursuite d'une politique d'investissement saine et durable est inextricablement liée à la disponibilité de données ESG fiables sur lesquelles fonder les décisions. À cette fin, AAM a conclu un partenariat avec Vigeo Eiris (*).

Vigeo Eiris se décrit comme une agence internationale de recherche et de services ESG pour les investisseurs et les organisations. Elle est experte dans le domaine de l'évaluation extra-financière des entreprises et de leur capacité à intégrer des facteurs de durabilité (www.vigeo-eiris.com).

Vigeo Eiris a été audité et certifié selon la norme Arista 3.0. Cette norme fixe la qualité, l'intégrité et la transparence en matière d'étude durable. L'indépendance, l'objectivité et le professionnalisme de la méthodologie de recherche sont examinés à cette fin.

3. L'ESG dans le cadre de la politique d'investissement

ESG signifie *Environnemental, Social and Gouvernance*. Ce concept comprend des informations sur la manière dont les entreprises mettent en œuvre les politiques environnementales, sociales et de gouvernance. Une mauvaise politique en ce qui concerne ces sujets peut avoir un impact matériel sur les résultats des entreprises et donc créer des risques de

durabilité. Les risques de durabilité sont des événements ou des conditions environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui, s'ils se produisaient, pourraient avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'une entreprise. Les risques de durabilité sont généralement classés dans l'une des catégories suivantes :

- Risque physique : une perte potentielle de la valeur d'un actif qui est la conséquence d'un fait physique, comme le réchauffement climatique ou une pénurie de matières premières.
- Risque de transition : une perte potentielle de la valeur d'un actif qui est la conséquence du passage à une économie durable ou « verte », comme l'introduction d'une nouvelle réglementation.
- Risque de réputation : une perte potentielle de la valeur d'un actif qui est la conséquence d'un événement qui nuit à la réputation d'un émetteur.

Les principes de base de l'investissement durable au sein du Groupe Argenta sont contenus dans la [Politique d'investissement durable](#) et également appliqués au portefeuille d'investissement d'AAM. Le Groupe Argenta ne veut pas investir dans des entreprises qui fondent leur modèle de revenus ou d'entreprise sur des activités non durables, ni dans des entreprises qui sont mises en cause pour violation grave des normes éthiques. C'est le cas parce que le Groupe Argenta ne souhaite pas soutenir de telles entreprises et en raison des risques de durabilité associés à de tels investissements.

Pour ces raisons, au sein du Groupe Argenta, nous utilisons une liste d'exclusion commune qui est basée sur les principes d'exclusion du Fonds souverain norvégien Norges, d'une part, et les principes d'exclusion déterminés par le Groupe Argenta, d'autre part, la sélection des entreprises étant effectuée par Vigeo Eiris (voir ci-dessous le [chapitre 5.1](#)). Cela signifie entre autres que les investissements dans des entreprises liées à l'extraction du charbon et à la production non conventionnelle de pétrole et de gaz sont exclus et que des règles strictes s'appliquent aux investissements dans le pétrole et le gaz conventionnels. Une contrepartie est placée sur la liste d'exclusion en cas d'obtention d'un score ESG faible dans les 6 domaines suivants : environnement, ressources humaines, droits de l'homme, implication sociale, conduite générale des affaires et gouvernance d'entreprise.

De plus, pour les fonds essentiels d'Argenta, AAM investit également dans des fonds gérés par des tiers. Pour ces fonds, il est dérogé à la politique d'exclusion du Groupe Argenta. Néanmoins, ces fonds sont soumis à une analyse approfondie dont la politique de durabilité du fonds est l'un des paramètres clés. Par exemple, il y a une exigence minimale que les gestionnaires tiers aient signé la charte UNPRI¹. Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur ce secteur. Enfin, tous les fonds de tiers sont évalués sur une base mensuelle et, là encore, la politique de durabilité joue un rôle important. Si cette sélection récurrente révèle des indications négatives en termes de durabilité, cela pourrait conduire à une vente complète du fonds.

4. Investment Compliance

Deux fois par an, Vigeo Eiris remet à AAM une liste répertoriant les entreprises mises en cause conformément aux critères d'exclusion définis au [chapitre 5.1](#).

Cette liste est téléchargée dans le logiciel interne de gestion et de conformité, qui vérifie chaque semaine automatiquement s'il existe des positions exclues dans les fonds. Si une position dans les fonds figure sur la liste d'exclusion, par exemple parce qu'elle est apparue sur la liste dans la mise à jour semestrielle, les gestionnaires de fonds ont 3 mois pour vendre l'action ou 6 mois pour vendre l'obligation en question.

Lorsque le gestionnaire de fonds souhaite ajouter une nouvelle participation à un fonds, il vérifiera tout d'abord si le nom n'est pas exclu dans la politique d'exclusion. Ensuite, les gestionnaires de risques d'AAM vérifient en toute indépendance

¹ United Nations Principles for Responsible Investment

si le titre à acheter répond aux conditions de durabilité. Si ce n'est pas le cas, la transaction sera annulée et les gestionnaires de fonds en seront informés.

5. Stratégies durables

5.1. Politique d'exclusion durable

La politique d'exclusion du Groupe Argenta s'applique également à AAM et repose sur 3 principes :

1) Utilisation d'une liste d'exclusion commune

Au sein du Groupe Argenta, nous utilisons une liste d'exclusion commune qui est basée sur (i) les principes d'exclusion du Fonds souverain norvégien et (ii) les principes d'exclusion déterminés par Argenta, la sélection des entreprises étant effectuée par Vigeo Eiris. Les UN Global Compact Principles sont le fil conducteur général dans la politique d'exclusion d'Argenta parce que ces principes font l'objet d'une adhésion à l'échelle mondiale et sont fondés sur les conventions et traités internationaux.

La liste d'exclusion du **Fonds souverain norvégien** est établie sur la base des critères fixés par le ministère norvégien des Finances. Le Fonds souverain norvégien décide des exclusions sur la base des recommandations d'un Conseil d'éthique. Les critères d'exclusion sont fondés, d'une part, sur les produits et, d'autre part, sur les comportements :

- **Critères fondés sur les produits** : les entreprises qui produisent de l'énergie à partir de charbon, du tabac, des armes dont l'utilisation viole des principes humanitaires, des armes à sous-munitions ou qui vendent du matériel militaire à certains pays, sont exclues.
- **Critères fondés sur les comportements** : les entreprises qui mènent une politique inacceptable sur le plan éthique, impliquant des violations des droits de l'Homme, des dégradations graves de l'environnement, de la corruption aggravée, des violations graves des droits individuels dans des situations de guerre ou de conflit ou d'autres violations graves des normes éthiques fondamentales.

Les critères d'exclusion déterminés par **Vigeo Eiris** sont basés sur des activités controversées, d'une part, et sur des controverses, d'autre part. Une mise à jour de la liste est envoyée à Argenta deux fois par an.

- **Activités controversées** : le degré d'implication éventuelle dans une activité controversée est mesuré sur la base de la contribution en pourcentage des revenus de cette activité au chiffre d'affaires total d'une entreprise (voir [annexe 1](#)).
 - Militaire et armes :
 - Implication dans des armes controversées
 - Production d'armes conventionnelles
 - Production de pièces et services clés pour les armes conventionnelles
 - Produits chimiques dangereux :
 - Production de pesticides
 - Jeux d'argent
 - Énergie nucléaire
 - Pornographie

- Tabac :
 - Production de tabac
 - Distribution de tabac
 - Fourniture à l'industrie du tabac
 - Bien-être animal :
 - Produits testés sur les animaux
 - Production et vente de fourrure
 - Agriculture intensive/agriculture industrielle
 - Charbon :
 - Extraction de charbon
 - Production d'électricité à base de charbon
 - Pétrole et gaz non conventionnels
- **Controverses** : peuvent se produire dans 6 domaines : l'environnement (de vie), les ressources humaines, le respect des droits de l'Homme, l'engagement social, le comportement général de l'entreprise et la structure organisationnelle.

Les controverses sont mesurées grâce à 3 paramètres :

- Le paramètre « gravité » indique la gravité d'une controverse ;
- Le paramètre « réactivité » décrit la réaction et les actions entreprises par l'entreprise ciblée ;
- Le paramètre « fréquence » mesure le nombre de fois où la controverse s'est produite.

Les paramètres reçoivent une valeur comprise entre 1 et 4. En cas d'obtention des scores suivants, l'entreprise concernée est reprise dans la liste d'exclusion :

Score Gravité	Score Réactivité	Score Fréquence
Critique (4/4)	Non communicatif (4/4)	Persistant (4/4)
Critique (4/4)	Réactif (3/4)	Persistant (4/4)
Critique (4/4)	Non communicatif (4/4)	Fréquent (3/4)

Pour un aperçu détaillé des principes utilisés par Vigeo Eiris, nous vous renvoyons à [l'annexe 2](#).

Argenta a choisi comme guide les [UN Global Compact Principles](#) parce que ces principes font l'objet d'une adhésion à l'échelle mondiale et sont fondés sur les conventions et traités internationaux. Le Pacte mondial des Nations Unies enjoint les entreprises à respecter dix principes sur le plan des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes découlent de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de déclarations internationales reconnues, telles que celle, par exemple, de l'Organisation internationale du Travail, et des conventions des Nations Unies.

2) S'efforcer de réduire l'empreinte écologique de nos investissements

En ce qui concerne les combustibles fossiles, Argenta refuse résolument d'investir dans des entreprises actives dans le charbon, ainsi que le pétrole et le gaz non conventionnels. Pour ce qui est du pétrole et du gaz conventionnels, des règles strictes s'appliquent également.

Ces critères sont intégrés dans la liste d'exclusion de Vigeo Eiris. Les règles suivantes s'appliquent spécifiquement :

- Sont exclus les investissements dans :
 - Les entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires à partir du pétrole et du gaz non conventionnels (« tar sands and oil shale extraction or services »).
 - Les entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires à partir de l'extraction de charbon (« coal mining »).
 - Les entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production d'énergie à base de charbon (« coal-fuelled power generation »).
- Les investissements dans les entreprises suivantes sont également exclus et les positions historiques dans celles-ci ont été progressivement supprimées en 2020 :
 - Les entreprises qui réalisent plus de 33 % de leur chiffre d'affaires à partir du pétrole ou du gaz conventionnel, et ce, pour les entreprises qui relèvent des sous-secteurs « Exploration and Production »² et « Integrated Oil & Gas »³ selon la classification ICB. Ce seuil est largement utilisé aujourd'hui et est conforme au marché.
- Les investissements dans les entreprises qui réalisent encore un chiffre d'affaires très limité (< 10 %) à partir de la production d'énergie à base de charbon (« coal-fuelled power generation ») sont autorisés à condition que l'entreprise fasse des efforts pour réduire encore ce chiffre d'affaires et contribue ainsi à la transition énergétique. En cas de doute, une décision sera prise par la réunion d'exclusion et d'autres éléments qualitatifs peuvent être considérés pour prendre une décision fondée. À cet égard, on se penchera par exemple sur la disponibilité d'un plan de transition climatique permettant de démontrer des efforts concrets pour réduire le charbon et l'empreinte carbone de l'entreprise conformément aux ambitions climatiques définies lors de la conférence des Nations Unies sur le climat à Paris².

3) Évaluation fréquente de la politique d'exclusion durable

La politique d'exclusion durable est évaluée au moins une fois par an par une réunion d'exclusion interne. Cela devrait permettre à Argenta d'adapter davantage sa politique aux nouvelles conditions de marché et/ou à la disponibilité de méthodes d'analyse efficaces.

5.2. Investissement durable

5.2.1. Fonds durables

Les fonds durables Argenta, gérés par AAM, vont un peu plus loin que la politique d'exclusion mentionnée ci-dessus. Ces fonds durables n'investissent pas non plus dans des entreprises d'énergie et de services publics qui génèrent un chiffre d'affaires à partir de l'utilisation de combustibles fossiles. Ce faisant, AAM offre à ses clients des fonds sans fossiles et limite l'impact négatif sur le climat et notre planète.

De plus, nous n'investissons que dans les entreprises les plus durables, conformément au principe du « best-in-class ». D'autres fonds durables se concentrent alors plutôt sur des thèmes durables tels que les technologies propres (énergie alternative et recyclage) ou les matières premières durables.

Best-In Class

² <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

Dans le cadre d'une stratégie « best-in-class », on n'achète que les entreprises qui sont parmi les meilleures de leur secteur en termes de durabilité. Ce résultat est mesuré grâce à leur score ESG général, d'une part, et à leur score « E » spécifique, d'autre part.

Le score ESG et le score E sont calculés par Vigeo Eiris qui calcule un score E (environnemental), S (social) et G (de gouvernance) séparés, les trois piliers du score ESG consolidé, grâce à la méthode d'analyse ESG Equitics®.

Cette méthode d'analyse est basée sur des normes et standards internationalement reconnus d'organisations internationales telles que l'ONU, l'OIT et l'OCDE. Vigeo Eiris a subdivisé ces normes et standards en six domaines d'analyse dans lesquels sont répartis 38 critères.

Les critères sont examinés au moyen d'une enquête permanente auprès de la direction des entreprises et d'autres sources publiques, qui sont utilisées pour la concrétisation de tous les domaines et critères. Cela signifie qu'on emploie le même type de questions pour les différents sujets ESG.

Il existe trois types de questions :

- Leadership : évaluation du déploiement (visibilité, exhaustivité, appropriation)
- Mise en œuvre : évaluation des mesures prises (moyens alloués, couverture, portée)
- Résultats : évaluation des pratiques ES obtenues (indicateurs KPI, feed-back des parties prenantes, gestion des controverses)

Sur la base des réponses fournies, le modèle Equitics® calculera un score spécifique au secteur. Certains points sont plus importants dans certains secteurs, ce qui leur donnera plus de poids dans le secteur en question. Ainsi, un score est calculé pour chaque critère, qui est ensuite consolidé en termes de domaine d'analyse, de pilier et de score ESG global.

Une liste détaillée des critères de durabilité sous-jacents utilisés pour déterminer les scores ESG figure en [annexe 2](#).

Thèmes durables

Dans l'offre durable générale, Argenta se concentre actuellement aussi sur des thèmes durables spécifiques tels que les Cleantech et les Matériaux durables.

Cleantech

La thématique Cleantech regroupe les investissements dans les entreprises qui contribuent à un environnement plus propre. La société est de plus en plus consciente de la nécessité d'une réduction de notre impact sur l'environnement. AAM soutient l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat qui consiste à limiter le réchauffement de la Terre. AAM veut y contribuer activement grâce à ses investissements dans les Cleantech. Il faut réduire la demande d'énergie en encourageant une consommation d'énergie plus efficace et diminuer considérablement l'utilisation du pétrole et du charbon. Le recyclage durable est en outre capital pour réduire l'impact de l'homme sur l'environnement.

Une planète viable demande une adaptation de l'intégralité du monde des affaires. Certaines entreprises sont de véritables précurseurs ou peuvent contribuer grâce à leurs applications à une réduction mondiale de la production de déchets et des émissions de CO₂. En investissant dans des sources d'énergie alternatives comme le vent, l'eau, l'énergie solaire et le recyclage, nous pouvons aussi générer un impact positif.

Matériaux durables

Avec ce thème, AAM investit dans des entreprises durables qui misent sur les matières premières et les matériaux qui ont un effet favorable sur la santé publique et l'environnement. C'est possible parce qu'ils contiennent moins de matériaux toxiques, génèrent moins de déchets, sont davantage recyclés ou sont d'origine végétale. En outre, leur production et leur utilisation nécessitent également peu d'énergie et d'eau.

Pour faire de l'énergie renouvelable la principale source d'énergie, il est important de continuer à miser sur le stockage de l'énergie durable. Il en résulte que les matériaux qui sont essentiels dans la production de batteries (comme le lithium,

l'aluminium, etc. pour autant que le recyclage de ces matériaux soit également pris en compte) peuvent aussi être considérés comme des matériaux durables. D'autres matériaux qui ont un impact important sur l'énergie entrent aussi en ligne de compte pour ce faire.

Enfin, nous mettons dans ce thème aussi sur une utilisation efficace des matériaux grâce au recyclage et au traitement des déchets. Mais l'utilisation de logiciels et de matériel informatique pour l'analyse, la simulation, le test, le mesurage, la planification et le traitement de matériaux peut aussi être essentielle dans l'application de matériaux durables. On peut donc aussi investir dans ceux-ci.

5.2.2. Obligations d'État durables

Les investissements en obligations d'État sont effectués sur la base d'une liste d'obligations d'État durables établie par Vigeo Eiris. L'analyse des gouvernements, comme celle des entreprises, est basée sur les mêmes normes et standards internationaux. Seuls les pays dont la note de durabilité souveraine est supérieure à 70 sont éligibles pour la sélection de ces obligations d'État.

L'analyse est basée sur un large ensemble d'indicateurs de performance et de risque, répartis en trois groupes :

- « Protection de l'environnement »
- « État de droit et gouvernance »
- « Mesures liées à la sécurité sociale et à la solidarité »

En outre, une attention particulière est encore accordée aux performances des pays en matière de droits de l'Homme :

- « Présence dans la liste des pays libres »
- « Participation à des guerres ou à des crises graves »
- « Implication dans de graves violations des droits de l'Homme, en ce compris les exécutions illégales, les condamnations à mort, la torture et les traitements inhumains, les procédures judiciaires inéquitables »
- « Violation des droits du travail »

6. Annexes

Annexe 1

Critères	Code	Description	Seuil
Bien-être animal	ANIM1.1	Production de produits cosmétiques testés sur des animaux Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de produits cosmétiques testés sur des animaux - Entreprises qui produisent des cosmétiques testés sur des animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque.	≥5%
	ANIM1.2	Production de produits non cosmétiques testés sur des animaux Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'autres produits non cosmétiques testés sur des animaux. - Les entreprises qui produisent des produits chimiques ménagers, des détergents et d'autres produits testés sur les animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque	≥5%
	ANIM1.5	Production ou vente de produits à base de fourrure Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la vente de produits à base de fourrure.	≥5%
	ANIM1.6	Exploitations agricoles intensives	≥5%

		<p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des exploitations agricoles intensives.</p> <p>- Exploitations d'élevage intensif : élevage industriel de bovins, porcs, saumons, crevettes, poules en cage. Sont également incluses les entreprises impliquées dans certaines activités considérées comme une forme de traitement cruel des animaux, telles que l'engraissement des oies pour le foie gras.</p>	
Militaire	MIL1.2	<p>Armes controversées</p> <p>Participation à la mise au point, à la production, à l'entretien, à l'utilisation, à la distribution, au stockage, au transport ou au commerce d'armes controversées ou de leurs principaux composants (Oui/Non)</p> <p>- Armes controversées: Armes dont la production ou la prolifération est réglementée par des traités internationaux (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, armes laser aveuglantes, armes incendiaires, armes à fragments indétectables). Couvre également les armes qui ne sont pas encore réglementées par les traités internationaux, mais qui font l'objet de campagnes de parties prenantes et de discussions au sein des institutions internationales concernant une éventuelle réglementation future (armes à l'uranium appauvri et armes au phosphore blanc)</p>	>0%
	MIL1.4	<p>Armes classiques</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'armes classiques</p> <p>- Arme classique: toute arme qui n'est pas controversée.</p>	≥5%
	MIL1.5	<p>Pièces ou services clés pour les armes</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pièces ou de services clés pour les armes classiques</p> <p>- Pièces et services clés: Les éléments clés comprennent les sous-systèmes de l'ensemble du système d'armes, ainsi que les produits finis essentiels aux systèmes d'armes (par exemple, l'équipement de combat).</p> <p>Les services clés comprennent les services essentiels aux systèmes d'armes et au combat (p. ex. les services de communication et la formation par simulation de vol).</p>	≥5%
Armes à feu civiles	CFA 1.1	<p>Armes à feu civiles</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fabrication ou de la vente d'armes à feu civiles ou de produits connexes</p> <p>- Armes à feu civiles: armes à feu et produits connexes destinés à être utilisés par des civils (chasse, sport, autodéfense, etc.) et non principalement par des utilisateurs gouvernementaux (par exemple, forces armées, organismes d'application de la loi ou autres organismes autorisés par l'État)</p>	≥5%
Produits chimiques préoccupants	CHEM1.3	<p>Production de pesticides</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pesticides</p> <p>- Fabricants de pesticides, y compris les insecticides, herbicides, fongicides et nématicides non utilisés en agriculture biologique et entreprises vendant leurs propres produits de marque.</p>	≥10%
Jeux d'argent	GAMB1.1	<p>Opérations ou produits de jeux d'argent</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des opérations ou des produits de jeux d'argent</p>	≥5%
Nucléaire	NUCL 1.1	<p>Chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production et de la vente d'énergie nucléaire, des pièces ou services nucléaires ou de l'extraction d'uranium</p>	≥33%
Pornographie	PORN1.2	<p>Services de pornographie et de divertissement pour adultes</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant uniquement de la pornographie et des services de divertissement pour adultes.</p>	≥5%
	PORN1.1	<p>Pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitation de l'accès</p>	≥5%

		<p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la pornographie et des services de divertissement pour adultes, ou de la facilitation de l'accès à ces types de produits et services</p> <p>- Pornographie et services de divertissement pour adultes: propriété ou gestion de sex-shops, de clubs de lap dancing; production de vidéos ou de logiciels pornographiques; exploitation de sites Web pornographiques et de sociétés offrant des divertissements pour adultes sur le câble, la télévision numérique et par satellite.</p> <p>- Faciliter l'accès : Les voyageurs, les compagnies aériennes et les hôtels indiquent clairement que l'accès à la prostitution fait partie d'un arrangement de voyage ou font des références indirectes aux pratiques de tourisme sexuel. Les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès Internet offrant des services privilégiés aux fournisseurs de services sexuels/pornographie ou à leurs clients.</p>	
Tabac	TOB1.1	<p>Production ou distribution de tabac</p> <p>Part du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la distribution de tabac:</p> <p>- Production de tabac: propriété de plantations de tabac et fabrication de produits du tabac, y compris les recettes provenant de la vente de produits propres.</p> <p>- Distribution de tabac: commerce de gros et vente au détail de produits du tabac fabriqués par d'autres sociétés.</p>	≥5%
	TOB 1.2	<p>Production de tabac</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de tabac uniquement</p>	>0%
	TOB1.3	<p>Soutien à l'industrie du tabac</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits ou de services auxiliaires à l'industrie du tabac</p> <p>- Entreprises fournissant des produits ou des services qui soutiennent l'industrie du tabac, mais qui ne contiennent pas de tabac (par exemple, machines de tri du tabac, filtres, pipes, papier à cigarettes et emballage de produits du tabac).</p>	≥5%
Charbon	FOSF2.1	<p>Charbonnage</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des activités d'extraction du charbon</p> <p>- Tous les types de charbon, y compris le charbon thermique et métallurgique</p>	>0%
	FOSF2.4	<p>Production d'électricité alimentée au charbon*</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité alimentée au charbon</p>	>0%
Pétrole et gaz non conventionnels	FOSF3.1	<p>Extraction ou services de sables bitumineux et de schiste bitumineux</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des sables bitumineux ou des projets ou services de schiste bitumineux</p> <p>- Sables bitumineux : Extraction, plus certains services en amont et intermédiaires soutenant la production de pétrole à partir des sables bitumineux (sables bitumineux). Dans la partie amont, nous incluons l'exploration et l'extraction du bitume et du schiste bitumineux, ainsi que les services pétroliers. Dans la partie intermédiaire, nous incluons certaines participations à l'exploitation d'infrastructures de soutien dédiées telles que des usines de valorisation, des pipelines et d'autres infrastructures pour le transport de pétrole brut synthétique provenant des opérations de sables bitumineux.</p>	>0%
Pétrole et gaz conventionnels	FOSF1.2	<p>Revenus de l'industrie des combustibles fossiles</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des industries des combustibles fossiles</p> <p>- Industries des combustibles fossiles: charbon, pétrole, gaz naturel (y compris les liquides de gaz naturel) et tourbe.</p>	>0%*
Controverses	CRA	Rendement global de l'évaluation des risques liés à la controverse	Plusieurs

** En plus de la liste de couverture de Moody's, une exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion au code sectoriel ICB 601010, Pétrole, gaz et charbon

Annexe 2

Sustainability Driver	Domain	Pillar
ENV1.1: Environmental strategy and eco-design	ENV	E
ENV1.2: Pollution prevention and control (soil, accident..)	ENV	E
ENV1.3: Development of green products and services	ENV	E
ENV1.4: Protection of biodiversity	ENV	E
ENV2.1: Protection of water resources	ENV	E
ENV2.2: Minimising environmental impacts from energy use	ENV	E
ENV2.4: Management of atmospheric emissions	ENV	E
ENV2.5: Waste management	ENV	E
ENV2.6: Management of local pollution	ENV	E
ENV2.7: Management of environmental impacts from transportation	ENV	E
ENV3.1: Management of environmental impacts from the use and disposal of products/services	ENV	E
C&S2.3: Integration of environmental factors in the supply chain	C&S	E
HRS1.1: Promotion of labour relations	HRS	S
HRS1.2: Encouraging employees participation	HRS	S
HRS2.3: Responsible management of restructurings	HRS	S
HRS2.4: Career management and employability	HRS	S
HRS3.1: Quality of remuneration	HRS	S
HRS3.2: Health and safety	HRS	S
HRS3.3: Respect of working hours	HRS	S
C&S1.2: Information to customers	C&S	S
C&S1.3: Responsible Customer Relations	C&S	S
C&S2.2: Sustainable Relationships with suppliers	C&S	S
C&S2.4: Integration of social factors in the supply chain	C&S	S
CIN1.1: Promotion of the social and economic development	CIN	S
CIN2.1: Promotion of the social and economic development	CIN	S
CIN2.2: Contribution to general interest causes	CIN	S
HRT1.1: Respect for human rights standards and prevention of violations	HRT	S

HRT2.1: Respect for freedom of association and the right to collective bargaining	HRT	S
HRT2.4: Non-discrimination	HRT	S
HRT2.5: Elimination of child labour and forced labour	HRT	S
C&S3.1: Prevention of corruption	C&S	G
C&S3.2: Prevention of anti-competitive practices	C&S	G
C&S3.3: Transparency and integrity of influence strategies and practices	C&S	G
CGV1.1: Board of Directors	CGV	G
CGV2.1: Audit & Internal Controls	CGV	G
CGV3.1: Shareholders	CGV	G
CGV4.1: Executive Remuneration	CGV	G
C&S1.1: Product safety	C&S	E/S*